



Travailleuses, travailleurs, défendons nos vies et celles de nos proches!

Les syndicats de base signataires de ce communiqué de presse présentent leur position dans la suite de l'Appel aux travailleuses et travailleurs publié sur nos sites en date du 20 mars 2020.

Nous sommes à un moment décisif dans la situation de crise sanitaire que nous subissons. Mais derrière la pandémie se joue une bataille sociale décisive.

Les salarié·e·s luttent aujourd'hui pour sauvegarder leurs conditions de travail et leurs salaires mais surtout leur droit et celui de leurs proches à la santé, à la sécurité, à l'intégrité, à la vie même.

Les lieux de travail avec les activités qui s'y déroulent sont porteurs de dangers et de menaces. C'est pourquoi tous les secteurs qui n'assurent pas des prestations et des productions indispensables à la vie et à la santé de la population doivent être fermés. Il ne suffit pas de proclamer officiellement que les entreprises qui ne respectent pas les mesures de sécurité contre la pandémie doivent cesser leur activité. Cette démarche irresponsable et inapplicable donne la prééminence aux intérêts des employeurs/euses contre la santé des travailleurs/euses et de toute la population. Il faut procéder par fermeture immédiate de tous les secteurs qui ne sont pas indispensables.

Pour tous les autres, les mesures de sécurité doivent être appliquées rigoureusement, sans possibilité de contournement ou d'évitement.

Nous appelons à ce que tous les organismes publics ayant une capacité d'expertise et une expérience d'intervention soient systématiquement et pleinement mobilisés. C'est le cas notamment de la SUVA et des inspections du travail qui doivent assurer l'intervention directe et la coordination de l'action de la puissance publique.

Les travailleurs/euses affrontent une situation exceptionnelle encore aggravée par les politiques austéritaires qui ont imposé un développement insuffisant du service public face aux besoins sociaux et, plus fondamentalement, une dégradation décisive de ces biens communs. Les travailleurs/euses souffrent également du manque de droits et de moyens d'action démocratique dans notre société. Elles et ils subissent les possibilités de contrôle et de répression accumulés par les employeurs/euses à leur encontre.

C'est sur ces bases que nous risquons de subir une dégradation importante, voire décisive, des conditions de vie et de travail, un processus de précarisation décisif, à l'occasion et sous prétexte de la crise sanitaire.

Les travailleurs/euses, les salarié-e-s, sont la partie faible dans les rapports de travail, par la subordination qu'implique le contrat de travail, par le droit discrétionnaire du licenciement, à commencer par le dispositif de l'effet immédiat. Cette position socialement mineure, politiquement subalterne, fait que le monde du travail est en situation d'inégalité face au coronavirus.

Les travailleurs/euses ont le droit, la légitimité et le devoir urgent de défendre leurs droits dans la situation exceptionnelle que nous traversons, à commencer par le droit à la santé, à l'intégrité et à la vie pour elles, eux et leurs proches.

Les travailleurs/euses de la santé, les spécialistes, les épidémiologistes, etc., exhortent les autorités à arrêter les activités économiques non indispensables. L'Italie approche les 1'000 morts par jour (800 aujourd'hui). Si nous voulons éviter la catastrophe nous devons, travailleurs et travailleuses, prendre les devants pour arrêter nous-mêmes les activités économiques non indispensables et protéger ainsi tout le monde.

Les droits que nous revendiquons renvoient à des dispositions pratiques, à concrétiser immédiatement:

- 1.** Le droit à la santé et à la vie par la fermeture immédiate de tous les secteurs qui ne sont pas indispensables et par le recours à toutes les formes de la protection médicale.
- 2.** Le droit inconditionnel de s'occuper des enfants et des proches, dans le cadre des conditions de sécurité sanitaire, durant toute la période de pandémie.
- 3.** Le droit intégral au salaire, quels que soient le contrat et le statut, complété selon les besoins par les divers dispositifs d'aide sociale, et cela sans bureaucratie, durant toute la période de pandémie et pour toutes les situations que celle-ci pourrait générer (fermeture d'entreprises, cessation ou réduction d'ancienneté, situations où la santé est engagée, garde et accompagnement d'enfants et de proches).
- 4.** La nullité des licenciements, au sens des dispositifs légaux de protection en cette matière, durant toute la période de pandémie.

Nous appelons le mouvement des travailleurs/euses à construire la mobilisation et le rapport de force pour obtenir la fermeture par secteurs de toutes les activités non indispensables.

Dès maintenant, il s'agit d'être offensifs/ives et imaginatifs/ives dans la défense de notre santé, de notre sécurité, de nos vies et de celles de nos proches.

Tous les moyens, privés et publics, doivent être engagés pour protéger efficacement les travailleurs/euses. Pour ce faire, nous appelons à dénoncer publiquement toutes les situations où la santé et l'intégrité physique des travailleurs/euses ne sont pas respectées dans les activités de travail. Les collectifs de travail, les salarié-e-s individuellement ou en groupe, directement ou par l'intermédiaire des syndicats et associations, doivent exiger l'intervention de la SUVA et des inspections du travail pour faire cesser ces situations et en sanctionner les responsables.

**Toutes et tous, nous sommes responsables de prendre la parole, d'agir et de nous défendre!
Chacune de nos vies compte !**

ADETRA – Association de défense des travailleuses et travailleurs

ART-IE - Association Romande des travailleurs/euses de l'Installation Electrique

FAU Bern - Freie ArbeiterInnen Union

Fédération syndicale SUD

Gewerkschaft Basis 21

IGA Interprofessionelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen

SAP - Syndicat Autonome des Postiers